

RÈGLEMENT 596-2020

Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

ATTENDU l'article 433.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), en vertu duquel une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun d'adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 2016-352 et toute autre résolution et/ou règlement antérieurs adoptés à cet effet;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 21 septembre 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-397

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 596-2020 intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

La Municipalité diffuse tout avis public sur son site Internet.

ARTICLE 3

La Municipalité diffuse également tout avis public sur un (1) babillard situé à l'extérieur de l'entrée principale de l'hôtel de ville.

ARTICLE 4

Le présent règlement n'a pas pour effet d'empêcher la Municipalité de publier également un avis public dans un journal ou à tout autre endroit ou par tout autre mode qu'elle estime approprié, compte tenu des circonstances.

ARTICLE 5

Le présent règlement s'applique à tout avis public, y compris un avis donné en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 21 septembre 2020

Dépôt du projet de règlement :

Le 21 septembre 2020

Adoption du règlement :

Le 19 octobre 2020